



Diffamation préjudiciable à mon égard

Par **Lola**, le **04/11/2011** à **13:25**

Bonjour,

Cette histoire est complètement puérile mais a une importance malgré tout.

J'étais bonne copine avec un homme qui a rencontré une femme. Il se trouve que celle-ci, par jalousie, répends des rumeurs à mon sujet...(que je couche avec toute la ville et que j'ai voulu l'agresser) Elle a 50 ans...on voit le genre. Bref, . Bien évidemment tout cela est totalement faux...ces rumeurs me causent beaucoup de soucis et attirent je dirai de très mauvaises personnes...cette femme est alcoolique et méchante. Je souhaite évidemment me protéger légalement de ces rumeurs. Que me conseillez-vous ?

Bien sur, je ne sors plus, j'évite les endroits où elle va et je ne parle même plus à ce bon copain et malgré tout ça continue. Que puis-je faire ? C'est puéril effectivement mais je le répète cela me créé une véritable préjudice.

Ce genre de rumeur attire des hommes mal attentionnés...

Merci par avance,

Bien cordialement,

Par **mimi493**, le **04/11/2011** à **13:52**

[citation]Elle a 50 ans...on voit le genre. [/citation] ah bon, parce qu'avoir 50 ans, c'est une tare en soi ? ça c'est un propos discriminatoire

Par **Lola**, le **04/11/2011** à **14:37**

Non ce n'est pas cela j'estime juste qu'à 50 ans on est censé avoir un minimum de maturité et que répandre de tels choses c'est vraiment gamin et puéril

Par **Lola**, le **04/11/2011** à **14:38**

Et je pense que côté discrimination c'est plutôt moi la victime là quand même